Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 18 janvier 2019**
**(OR. en)**

**5467/19**

**Dossier interinstitutionnel:**
**2018/0281(NLE)**

**WTO 20**
**AGRI 28**
**UD 21**
**COASI 5**

**NOTE POINT "I/A"**

| | |
|---|---|
| Origine: | Secrétariat général du Conseil |
| Destinataire: | Comité des représentants permanents/Conseil |
| N° doc. Cion: | 10879/18 WTO 184 AGRI 342 UD 158 COASI 182 + ADD 1 |
| Objet: | Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la République populaire de Chine dans le cadre de la procédure de règlement des différends de l'OMC relative à l'affaire DS492 Union européenne - Mesures affectant les concessions tarifaires concernant certains produits à base de viande de volaille<br>- Adoption |

1. Le 5 juillet 2018, la Commission a soumis au Conseil une proposition de décision du Conseil relative à la signature[1], au nom de l'Union, de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la République populaire de Chine dans le cadre de la procédure de règlement des différends de l'OMC relative à l'affaire DS492 Union européenne - Mesures affectant les concessions tarifaires concernant certains produits à base de viande de volaille, ainsi qu'une proposition de décision du Conseil relative à la conclusion[2] dudit accord.

[1] Doc. 10878/18 WTO 183 AGRI 341 UD 157 COASI 181 + ADD 1.
[2] Doc. 10879/18 WTO 184 AGRI 342 UD 158 COASI 182 + ADD 1.

2. Le 18 septembre 2018, le Conseil a adopté la décision relative à la signature[3] de l'accord. Parallèlement et conformément à l'article 218, paragraphe 6, point a) v), du TFUE, le Conseil a décidé, en vue de préparer la future conclusion de l'accord, de transmettre au Parlement européen, pour approbation, le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 10882/18 WTO 187 AGRI 345 UD 161 COASI 185 + COR 1 (it), ainsi que le texte de l'accord proprement dit[4].

3. L'accord avec la Chine a été signé le 30 novembre 2018.

4. Le 16 janvier 2019, le Parlement européen a approuvé la conclusion de l'accord.

5. Le 18 janvier 2019, le Comité de la politique commerciale (membres suppléants) a approuvé le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord.

6. Compte tenu de ce qui précède, et sous réserve de confirmation par le Comité des représentants permanents, le Conseil est invité à:

   - adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une de ses prochaines sessions, la décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 10882/18 WTO 187 AGRI 345 UD 161 COASI 185 + COR 1 (it);

   - noter que le Parlement européen sera informé, conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE, et que la décision du Conseil sera transmise au Parlement européen.

---

[3] Doc. 10881/18 WTO 186 AGRI 344 UD 160 COASI 184 (publié au JO L 237 du 20.9.2018, p. 2).

[4] Doc. 10883/18 WTO 188 AGRI 346 UD 162 COASI 186.